

Séance du Conseil de Ville
du 30 septembre 2002 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 08 / 2002

1. Appel
2. Procès-verbal no 07/2002
3. Questions orales
4. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Veli ALTIN
 - Mme Hatıçe PULUCA-Omurca
5. Commission de gestion : nomination d'un membre en remplacement de Mme Josiane Puipe
6. Comptes 2001 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Demande de crédit de 160'000.- francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour une construction abritant l'administration, les ateliers et les dépôts des Services industriels de la ville de Delémont et Régiogaz SA
8. Demande de crédit de 136'000.- francs pour le remplacement d'un véhicule de voirie avec équipements hivernaux
9. Développement de la motion 5.09/2 – « Crèche communale : la liste d'attente s'allonge ... De nouvelles places d'accueil s'imposent ! », PS, Mme Sarah Erard Jäkel
10. Développement de la motion 5.10/02 – « Gestion à long terme des comptes communaux », PCSI, M. Christian Silvant
11. Développement de la motion 5.11/02 – « Quelle place pour le marché ? », CS.POP, M. Pierluigi Fedele
12. Développement du postulat 4.07/02 – « Conseil delémontain des Jeunes. Revalorisation du statut du CDJ et de ses membres », CS- POP, Mme Valérie Wüthrich
13. Développement du postulat 4.08/02 – « Etude d'une liaison en boucle Gare – Vieille-Ville des transports publics », PS, Mme Isabelle Stadelmann
14. Réponse à la question 2.09/02 « Place de jeux du quartier Communance/rue de Chaux », PDC-JDC, M. André Burri

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente présente les condoléances du Conseil de Ville à Mme Françoise Doriot, pour le décès de sa maman, Mme Fernande Annoni. Elle présente également les condoléances à Mmes Andrée et Isabelle Stadelmann pour le décès de Mme Anne-Marie Stadelmann, belle-maman et grand-maman des conseillères de Ville précitées. En leur mémoire une minute de silence est observée.

1. APPEL

49 membres sont présents.

Mme Marie-Anne Rebetez, présidente, M. Michel Rion, 1^{er} vice-président, Mme Françoise Doriot, 2^{ème} vice-présidente, M. Francesco Prudente, M. Christophe Schaffter, scrutateurs.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Pierre Ackermann, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, André Burri, Vincent Chételat (PS), Alphonse Chèvre, Philippe Comte, Jérôme Corbat, Hubert Crevoisier, Sarah Erard Jäkel, Pierluigi Fedele, Catherine Gnaegi, Romain Godinat, Max Goetschmann, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Odile Montavon, Jean Morgenthaler, Béatrice Muller, Giuseppe Natale, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Anne Seydoux, Christian Silvant, Isabelle Stadelmann, Philippe Staubli, Pierre Tschopp, Marc Voelke, Alain Voirol, Anselme Voirol et Gérard Wicht.

Sont excusés et remplacés

Mme Régine Ramseier est remplacée par M. François Rime

M. José Bernal est remplacé par M. David Willemin

M. Bernard Burkhard est remplacé par Mme Marie-Claire Grimm

Mme Valérie Wüthrich est remplacée par M. Georges Pélégry

M. Alain Steger est remplacé par Mme Milca Vernier

M. Germain Tirole est remplacé par M. Philippe Monnet

M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylviane Mertenat

Sont excusés

M. Frédy Klopfenstein

Mme Marie-Antoinette Charmillot

2. PROCES-VERBAL NO 07/2002

DECISION : le procès-verbal no 07/02 est approuvé, avec une modification.

3. QUESTIONS ORALES

M. Christophe Lovis, PS, demande au Conseil communal pourquoi celui-ci a réouvert la rue de l'Hôpital à la circulation, ce qui est contraire au projet «Danse sur la Doux». Il aimerait également savoir ce qu'il en est de la situation juridique actuelle, étant donné qu'un recours contre cette réouverture a été déposé. Il rappelle que le projet «Danse sur la Doux» a été voté par le corps électoral et que toute modification devrait lui être soumise.

M. le Maire indique que le Conseil communal a réouvert la rue de l'Hôpital à la circulation après avoir constaté qu'un certain nombre de groupements ou de personnes, qui avaient jusque-là soutenu le projet «Danse sur la Doux», critiquaient la fermeture de la rue de l'Hôpital en raison des complications qu'elle occasionnait à la circulation et du manque de compréhension qu'elle générait dans le public.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé de reprendre la réflexion sur l'organisation de la circulation à Delémont, en collaboration avec les services techniques de la Ville. Le Conseil communal est convaincu qu'il faut trouver une solution qui tient compte, dans la mesure du possible, des intérêts de chacun. C'est la raison pour laquelle tous les milieux intéressés par cette problématique seront associés étroitement à la réflexion. Même si certains intérêts sont inconciliables, le Conseil communal est persuadé que la majorité des acteurs concernés par cette problématique ont la volonté de trouver une solution à ce problème. Il faudra attendre les résultats de la consultation qui sera lancée prochainement. S'agissant de la situation juridique, le Maire confirme qu'il appartiendrait au corps électoral d'approuver toute modification par rapport au projet initial. Toutefois, dans le domaine de la circulation, il est possible de mener des expériences durant un certain temps, ce qui permet de tirer des conclusions. Dans la mesure où le compromis final qui sera proposé constituera un changement par rapport au plan initial, celui-ci sera soumis au peuple, après avoir été testé.

M. Christophe Lovis est satisfait.

M. Michel Hirtzlin, PS, se réjouit du résultat négatif de la votation fédérale sur la nouvelle loi du marché de l'électricité. (LME) A son avis, ce vote n'est pas étranger aux déconfitures récentes essuyées par les milieux favorables à l'ultralibéralisation.

La commission «Avenir des Services industriels», dont il fait partie, a décidé à juste titre de suspendre ses travaux jusqu'au début de l'année prochaine, afin de pouvoir orienter ses réflexions en fonction des décisions prises au plan fédéral et cantonal. M. Hirtzlin demande quelles sont les orientations prises par l'Exécutif.

M. Gilles Froidevaux souligne la satisfaction de l'Exécutif à la suite du vote négatif sur la LME. La population suisse a rejeté cette loi par 52,6%, alors que les Jurassiens l'ont refusée à 65% et les Delémontains à 71%.

S'agissant du crédit de plus de 300'000 francs accordé récemment, par le Législatif pour poursuivre la réflexion sur l'avenir des Services industriels, considérant le résultat de la votation sur la LME, le Conseil communal a décidé de suspendre les travaux en attendant de nouvelles informations.

L'Exécutif attend, en effet, de pouvoir prendre connaissance de l'évolution de ce dossier au niveau fédéral et cantonal.

M. Michel Hirtzlin est satisfait.

M. André Burri, PDC-JDC, se référant à la coupe d'arbres dans la cour du Château, relève qu'une grande partie de la population n'en comprend pas le motif. De plus, lors de la votation du crédit de rénovation, le message au corps électoral ne donnait aucune information à ce sujet. N'aurait-il pas été possible de fournir une meilleure explication ? De plus, le Conseil communal a-t-il une preuve qui démontre à satisfaction que les arbres coupés ne pouvaient pas être sauvés ?

Mme Renée Sorg comprend le sentiment exprimé par M. Burri en rappelant qu'il était prévu, dès le départ, d'aménager également le jardin du Château. La Commission ad'hoc, à mesure de l'avancement des travaux, a privilégié le caractère historique du jardin, tout en tenant compte de sa vocation de jardin d'école.

S'agissant des arbres eux-mêmes, Mme Sorg confirme qu'ils ont fait l'objet d'un examen détaillé. Si tous n'étaient pas malades, ils étaient tous dépérissants à l'exception de deux spécimens. C'est pour cette raison principale, à quoi s'ajoute encore d'autres éléments, que la décision de les couper a été prise.

Finalement, s'agissant de l'information à la population, Mme Sorg reconnaît qu'elle aurait pu être plus soignée.

M. André Burri est satisfait.

M. Christophe Schaffter, CS-POP, se réjouit que Delémont ait organisé, avec un succès complet, les manifestations «En ville sans ma voiture» et « Notes d'équinoxe ». En félicitant les organisateurs, M. Schaffter se demande quel enseignement la Commune entend tirer de cette organisation à l'avenir.

Mme Patricia Cattin rapporte que le Conseil communal s'est également posé la question et a reconnu que deux manifestations de cette envergure posaient problème pour une ville comme Delémont. La manifestation «En ville sans ma voiture» a lieu impérativement le 22 septembre. Il n'y aura donc plus de collusion de dates entre ces deux événements pour quelques années et le Conseil communal a pris l'engagement de ne plus organiser ces deux manifestations en parallèle.

M. Christophe Schaffter est satisfait.

M. Hubert Crevoisier, PLR, souligne les différentes manifestations en l'honneur d'un illustre ressortissant de Tramelan, M. Albert Gobat, à qui a été décerné, il y a cent ans, le 2^{ème} prix Nobel de la paix.

En soulignant l'engagement exceptionnel et inlassable de cette personnalité, M. Crevoisier rappelle qu'Albert Gobat avait une étude d'avocat à Delémont de 1866 à 1880. La Municipalité serait-elle prête à nommer une rue en son honneur ?

Mme Madeleine Amgwerd remercie M. Crevoisier de sa proposition qui sera transmise à la Commission de dénomination des rues.

M. Hubert Crevoisier est satisfait.

M. Giuseppe Natale, CS-POP, rapporte que la semaine dernière une nouvelle vague de licenciements a été opérée dans l'entreprise Von Roll. D'autres emplois risquent de disparaître prochainement. M. Natale demande quels contacts le Conseil communal a eus dernièrement avec cette entreprise, sa direction et ses employés. La Municipalité est-elle disposée à mettre tout en œuvre pour la survie de Von Roll et avec quels moyens ?

M. le Maire précise que l'état d'information en possession du Conseil communal date de la dernière discussion avec le Conseil de Ville sur ce sujet. A cette occasion, l'Exécutif avait indiqué que, de concert avec les localités concernées, principalement Courrendlin, il avait entrepris des démarches auprès de l'autorité cantonale pour appuyer les gens devant être reclassés. Une cellule de crise a été constituée par l'administration sous la responsabilité de l'administration cantonale, et les collaborateurs communaux chargés du chômage y collaborent.

S'agissant de la situation de l'entreprise elle-même, la Municipalité n'a pas la possibilité d'influencer l'appréciation des dirigeants de Von Roll.

M. Giuseppe Natale est satisfait.

4. **PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL DE :**

M. Veli ALTIN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Veli ALTIN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

Mme Hatice PULUCA-Omurca

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Hatice PULUCA-Omurca ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.

5. **COMMISSION DE GESTION : NOMINATION D'UN MEMBRE EN REMPLACEMENT DE MME JOSIANE PUIPPE**

M. Christian Silvant, au nom du PCSI, présente la candidature de M. Jean-Louis Monney, en remplacement de Mme Josiane Puipe.

M. Jean-Louis Monney, PCSI, quitte la salle.

DECISION : M. Jean-Louis Monney, PCSI, est nommé membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes à la majorité évidente sans avis contraire.

6. **COMPTES 2001 DU FONDS DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYES DE LA COMMUNE DE DELEMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

Mme la Présidente : Le Secrétariat communal a signalé une erreur typographique dans la rédaction de l'arrêté des comptes 2001. En effet, le point 2 qui figurait sur le document relatif aux comptes 2000, n'aurait pas dû être repris. De nouveaux arrêtés ont été distribués.

M. Denis Hostettler, PLR, président, commente le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC). Il rappelle que cette dernière a déjà mis en garde les autorités s'agissant de la gestion de la caisse de pensions. En effet, M. Hostettler souligne la dégradation de l'économie mondiale et la chute de la bourse qui ont contribué à cette mauvaise situation. Le rapport de la CGVC est une invitation à l'action. Il appelle des mesures et une stratégie claire de la part de l'Exécutif. Dans le futur, il s'agira de prendre des mesures et avoir le courage de décider.

A son avis, la situation actuelle rappelle celle des années 1930 dont on connaît la suite catastrophique. Sans être d'avis qu'une telle crise se produira à nouveau, M. Hostettler pense tout de même qu'il est utile de relire l'histoire de cette période, tant les similitudes sont frappantes. Ainsi, il retrace l'historique des années 30, suivies des années 50 au sortir de la seconde guerre mondiale, qui a vu une période de reconstruction favorable, période bénie pour l'économie. Si les années 90 ont été des années prometteuses d'un avenir radieux, il faut bien constater que cette économie n'est pas aussi productive que l'on pouvait le penser, preuve en est les désillusions et les problèmes actuels qui en découlent.

Non seulement les acteurs économiques ont été aveugles mais également les Etats, qui se sont montrés peu courageux, en libéralisant à outrance et sans régulation suffisante l'économie.

L'exemple le plus frappant est celui du Japon, pays qui était le moins endetté du monde il y a 10 ans. Or, au cours de la dernière décennie, ce pays a accumulé, chaque année, un montant de dettes représentant 10% de son produit national brut.

M. Hostettler cite d'autres exemples, notamment la Suisse, dont la croissance a été dépassée par tous ses voisins.

Au vu des constatations qui précèdent, M. Hostettler est persuadé que la croissance des prochaines années sera moindre, raison pour laquelle une gestion rigoureuse du FRED sera nécessaire.

La CGVC ne dramatise pas la situation mais elle souhaite, qu'ensemble, une réflexion soit menée pour trouver des solutions à des coûts raisonnables pour la commune et les citoyens contribuables afin que le FRED puisse assurer les rentes futures des employés cotisant. Cette responsabilité, engagée par rapport aux points soulignés dans le rapport de la CGVC, appartient à tous les élus.

Ainsi, en guise de conclusion, M. Hostettler cite les points principaux relatés dans ledit rapport, notamment les hypothèques en quatrième ou cinquième rang, ce qui est contraire au principe de base de sécurité que doit suivre une caisse de pensions. De plus, si le fait d'entrer en matière sur la non-obligation de respecter le taux de couverture des rentes à 100% est peut-être judicieux, M. Hostettler se demande si l'on s'attaque à la vraie source du problème ?

A ce jour, il manque 1,3 million de francs au FRED. Il n'appartient pas à la commune de s'endetter pour renflouer cette caisse de pensions. On serait illogique puisque le financement d'une telle caisse ne doit pas relever de l'impôt. A cela s'ajoute que le principe du deuxième pilier, à savoir de prélever une épargne aujourd'hui afin de la rendre disponible dans le futur, ne serait pas respecté non plus.

En appelant au bon sens de chacune et chacun, M. Hostettler remercie le Maire, ainsi que le caissier communal, de leur collaboration.

M. le Maire commente le rapport du FRED qui comporte deux volets. Le premier étant un rapport de gestion classique et le second constituant un problème particulier, à savoir les difficultés qu'a le FRED avec l'un de ses débiteurs, la Société coopérative des Champois.

Faisant abstraction de cette problématique, le Maire note avec satisfaction les appels du président à plus de régulation dans l'économie. Il rappelle que ceux qui, aujourd'hui, accusent le Conseil communal d'une gestion déficitaire sont les mêmes personnes, qui, il y a quelques années, reprochaient une gestion légère de l'institution, faite en particulier de prêts aux collectivités publiques et de prêts hypothécaires. A plusieurs reprises, le Conseil de Ville a demandé à l'Exécutif d'effectuer des placements en bourse ce qui a été fait, conformément à la réglementation fédérale.

En ce qui concerne l'élaboration d'un règlement, le Maire reconnaît que ce document n'est pas encore disponible mais que le comité de gestion du FRED suit strictement les directives du Conseil fédéral en la matière. Le portefeuille a été diversifié et la rénovation de l'Ancien Orphelinat devrait se traduire par un rendement satisfaisant. M. le Maire souligne que l'ensemble des caisses de pensions du pays sont confrontées à cette même problématique, qu'il s'agisse de caisses publiques ou privées.

S'agissant de la personnalité juridique que le FRED ne possède pas actuellement, le Maire indique que l'avantage serait que cette institution pourrait agir en son nom propre en effectuant, par exemple, des acquisitions immobilières. L'inconvénient de cette personnalité juridique serait une certaine perte d'influence du Législatif, puisqu'une telle fondation serait indépendante. Diverses questions doivent encore être éclaircies s'agissant de la procédure à entreprendre, ce qui sera fait, d'ici à la fin de l'année.

En ce qui concerne les placements, le Conseil communal reconnaît qu'ils ne sont pas conformes au rendement et le risque existe de ne plus pouvoir assurer correctement les prestations. Diverses solutions seront étudiées, notamment une plus grande souplesse dans le taux de couverture, sans pour autant prendre de risque. Il est actuellement de 99% et le descendre à 95%, par exemple, ne constituerait pas, à priori, un danger.

Le Maire rappelle que la majorité des institutions publiques privilégie le système du régime de la primauté des prestations, contrairement au secteur privé qui favorise la primauté des cotisations. Les deux systèmes présentent certains avantages et certains inconvénients et, avant d'en débattre politiquement, d'importantes questions techniques doivent être

éclaircies, raison pour laquelle la fiduciaire a été saisie de ce dossier, dont on reparlera ultérieurement.

Le Maire met encore en exergue le fait que le FRED a joué, alors que les institutions bancaires prêtaient à des taux extrêmement élevés, le rôle d'amortisseur conjoncturel en prêtant aux collectivités publiques, à des taux plus modérés.

Finalement, le Maire aborde la situation de la Coopérative des Champois, qui est un important débiteur du FRED, actuellement en situation difficile. Cette coopérative a déposé une demande de sursis concordataire, actuellement en cours. Le commissaire au sursis a proposé un certain nombre de solutions qu'il faudra étudier. Une des variantes est que le FRED reprenne une partie du parc immobilier de cette institution à condition, naturellement, que les autres créanciers consentent un geste financier et abandonnent une partie de leurs créances. L'Office fédéral du logement a également la volonté d'aboutir à une solution, tout comme la Banque cantonale du Jura. Le Conseil communal suit ce dossier de près et informera le Législatif en temps voulu. Le Conseil communal reconnaît que c'est un dossier préoccupant mais il trouve que certaines formulations du rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes sont quelque peu excessives.

M. Jean-François Rossel, PS, approuve les comptes mais n'adhère pas à certaines conclusions de la Commission de gestion et de vérification des comptes en ce qui concerne, notamment, le taux de rémunération des avoirs vieillesse ou le changement de régime de la primauté des prestations en faveur de celui de la primauté des cotisations. Il constate que la situation du FRED est préoccupante mais est d'avis que tout le système de la LPP est en situation délicate. En effet, il ne s'agit pas de problèmes particuliers de certains fonds de prévoyance mais le système, dans son entier, a été détourné pour en faire une fondation de type capitaliste.

Revenant au taux minimum de rémunération des avoirs vieillesse, M. Rossel souligne, qu'à terme, cette opération provoquera une forte baisse des rentes. Les bénéficiaires du FRED seront pénalisés également avec un changement de régime de primauté. Le FRED changerait radicalement ses prestations, ce à quoi le groupe socialiste ne peut souscrire. Il rejette, en ce sens, le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes.

M. Jérôme Corbat, CS-POP, constate que le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes s'appuie sur des discussions et réflexions qui ont eu lieu lors de la dernière séance de cette commission sur le sujet. La rédaction en a été confiée au président. Globalement, le rapport est conforme à la discussion. Toutefois, CS-POP ne peut accepter les conclusions de celui-ci et demande que deux phrases soient retranchées. Si le président de la Commission de gestion et de vérification des comptes n'acceptait pas cette manière de faire, M. Corbat demanderait alors une suspension de séance pour deux raisons. La première concerne le rapport de gestion mentionné dans l'arrêté et qui ne recouvre aucun document en particulier et la deuxième concerne le point 2 de cet arrêté par lequel le Conseil de Ville invite le Conseil communal à suivre les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

M. Anselme Voirol, id, met en exergue le fait que la rédaction finale du rapport de la commission a été confiée à M. Hostettler, président, qui a exécuté correctement le mandat confié. Les membres de la commission ont eu l'occasion de se prononcer sur le rapport et s'il a été envoyé aux conseillers de Ville c'est bien qu'il a été accepté par tous les membres de cette commission.

M. Denis Hostettler se déclare surpris et déçu des reproches qui lui sont adressés. Il précise qu'il a rédigé ce rapport avec le souci de respecter les discussions de la commission. Si cet esprit avait été trahi, ce qui serait bien involontaire, il pense qu'il conviendrait effectivement de retirer les termes qui prêtent à confusion. S'il a commis une erreur, M. Hostettler est prêt à en débattre mais il aurait souhaité être prévenu autrement que par une intervention parlementaire, ce qu'il juge peu constructif.

En ce qui concerne la primauté des prestations, il rappelle que ce point figurait déjà dans le rapport de l'année passée. Cette question doit être étudiée, comme l'a dit le Maire, pour permettre ensuite une décision politique.

En ce qui concerne le taux technique, le manque de rendement qui touche actuellement le FRED provient de l'investissement en bourse qui a été opéré alors que l'on se trouvait pratiquement au sommet du cycle d'investissement. Si les mêmes investissements avaient

été effectués alors que l'on se trouvait en bas de cycle, ce problème ne serait pas survenu. Il s'agit maintenant non pas de chercher des responsabilités mais de placer le débat au niveau politique pour trouver des solutions satisfaisantes pour le futur.

En conclusion, M. Hostettler accepte de retirer les phrases incriminées de son rapport, qui a été rapidement soumis aux membres de la commission avant d'être envoyé aux membres du Législatif.

Mme la Présidente : Il n'appartient pas au Conseil de Ville de se prononcer sur le rapport de la Commission de gestion et de vérification des comptes. Il a été reçu à titre informatif. En revanche, le Conseil de Ville doit accepter ou refuser le message du Conseil communal sur les comptes du FRED 2001 et le rapport de gestion.

M. le Maire rappelle que l'appellation des comptes du FRED n'a pas été changée depuis plusieurs années. Il reconnaît qu'il peut y avoir confusion puisque, au niveau communal, les comptes sont différenciés du rapport de gestion. Dès les comptes 2002, l'appellation de ce document sera modifiée.

M. Jérôme Corbat, CS-POP, en réponse à M. Hostettler, indique que les membres de la Commission de gestion et de vérification des comptes ont reçu le rapport du président le jour précédant l'envoi au Conseil de Ville. Malgré plusieurs tentatives, son groupe n'a pu atteindre le président pour évoquer le problème soulevé lors du débat de ce soir. Finalement, M. Corbat demande une suspension de séance.

DECISION : la suspension de séance est acceptée à la majorité évidente.

M. Denis Hostettler, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, après avoir consulté la commission, maintient le rapport tel qu'envoyé et soutenu par la majorité de la commission. Il demande que M. Corbat puisse exprimer l'avis de la minorité.

M. Jérôme Corbat, CS-POP, constate qu'il est préférable de traiter un rapport final en séance plénière de commission. Il souligne que plusieurs erreurs ont été accumulées dans ce dossier, puisque le rapport de la Commission de gestion a été reçu par les élus avec un arrêté comportant un article 2, imposant au Conseil communal de suivre les propositions et recommandations de la Commission de gestion et de vérification des comptes.

CS-POP réagit par rapport à ces deux éléments puisqu'ils ne correspondent pas à une conclusion partagée par l'ensemble de la commission.

Il prend acte de la correction typographique de l'arrêté et du fait que la majorité de la Commission de gestion et de vérification des comptes maintient son rapport initial. En ce qui concerne CS-POP, M. Corbat souligne son inquiétude en entendant parler certains intervenants des nombreux avantages de la primauté des cotisations.

DECISION : les comptes 2001 du FRED et le rapport de gestion, ainsi que l'arrêté modifié, sont acceptés à la majorité évidente.

7. **DEMANDE DE CREDIT DE 160'000.- FRANCS DESTINE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR UNE CONSTRUCTION ABRITANT L'ADMINISTRATION, LES ATELIERS ET LES DEPOTS DES SERVICES INDUSTRIELS DE LA VILLE DE DELEMONT ET DE REGIOGAZ SA**

M. Gilles Froidevaux commente le message du Conseil communal en soulignant l'importance d'organiser un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment qui devrait abriter l'ensemble des Services industriels (parties exploitation et administrative), ainsi que Régio gaz. Il rappelle l'historique de ce projet et met en exergue la vétusté des installations mises à disposition des Services industriels à la rue Auguste-Quiquerez, ce qui avait déjà été soulevé il y a plusieurs années. Aux lacunes architecturales existantes, s'ajoutent des déperditions non négligeables d'énergie.

A la suite de ce constat, une expertise du bâtiment a été effectuée, qui a conduit à trois variantes, à savoir l'assainissement du bâtiment, devisé à 980'000 francs, l'assainissement et la construction d'un deuxième étage, devisé à 4'120'000 francs et, finalement la troisième, visant à la déconstruction et reconstruction, devis estimé à 5'700'000 francs et pour lequel un concours d'architecture est souhaité.

Pour des raisons évidentes, les deux premières variantes ne peuvent donner satisfaction si l'on tient compte, notamment, des besoins des Services industriels. Le regroupement des services administratifs est important aux yeux du Conseil communal, de même que la centralisation avec Régiogaz.

M. Froidevaux souligne que toutes les commissions consultées, à savoir de l'énergie et des eaux, des finances et de l'urbanisme ont approuvé ce message. Aux yeux de M. Froidevaux, il est impératif, pour une construction de 2'400 m², dont le devis estimatif se situe entre 4,5 et 5,5 millions, d'organiser un concours architectural qui respecte entièrement les normes SIA en la matière et sur lesquelles M. Froidevaux donne une information complète.

Finalement, M. Froidevaux conclut en soulignant les avantages d'un concours d'architecture qui offre la possibilité, notamment, de pouvoir juger plusieurs projets. De plus, avec un tel concours, l'on constate souvent une pression sur les prix. Finalement, M. Froidevaux rappelle la motion déposée à la fin des années 80 par Mme Amgwerd, alors conseillère de Ville, qui demandait que soient instaurés des concours d'architecture pour tous les projets communaux d'une certaine importance à entreprendre à Delémont.

M. Gérard Wicht, PCSI, refuse l'entrée en matière de ce crédit. Il conteste la nécessité, évoquée par les Services industriels, de regrouper bureaux et ateliers. Qu'en est-il des moyens informatiques qui facilitent l'information ?

Il rappelle que Cablecom dispose d'une certaine surface dans le bâtiment de la rue Auguste-Quiquerez et qui pourrait être récupérée pour les besoins de la Commune. De plus, il demande si le Conseil communal a finalisé la convention à ce sujet.

Il rappelle qu'en 2001, il se posait déjà la question de savoir si le rachat d'un ancien bâtiment en ville de Delémont ne serait pas plus judicieux. Le Conseil communal avait répondu négativement; qu'en est-il actuellement ? Une liste des bâtiments disponibles a-t-elle été établie ? Avec un nouvel emplacement, M. Wicht pense échapper aux oppositions des riverains et il cite en exemple le projet du Centre de la Culture et de la Jeunesse, aux anciens Abattoirs.

En rappelant la motion déposée en 2000 sur la revalorisation du Législatif, il se pose la question d'une revalorisation du rôle des commissions communales qui n'ont, à son avis, guère de poids actuellement.

De plus, malgré le refus du peuple suisse de la nouvelle loi sur la libéralisation de l'électricité, M. Wicht se pose la question de savoir ce qu'il adviendrait de ce nouveau bâtiment, budgétisé entre 4,5 et 5,5 millions, si la commune devait se séparer des Services industriels.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, refuse l'entrée en matière de ce crédit qui occasionnerait, à court terme, une nouvelle demande de crédit pour la réalisation du projet de 4,5 à 5,5 millions. Accepter le premier pour refuser le second serait illogique.

Après avoir visité ce bâtiment, Mme Jeannerat reconnaît qu'il présente quelques inconvénients. Toutefois, elle est d'avis que ce dossier arrive à un mauvais moment. Premièrement, au lendemain du refus de la LME, l'on manque de recul pour en entrevoir les conséquences. Il semblerait que la libéralisation qui vient d'être refusée sera rediscutée assez rapidement. Deuxièmement, Mme Jeannerat constate que les demandes de crédit au législatif et au corps électoral vont bon train. Elle en cite quelques-unes en exemple et, pour toutes ces raisons, refuse l'entrée en matière. De plus, elle demande au Conseil communal de suspendre ce dossier, au même titre que les travaux de la commission spéciale "Avenir des Services industriels" a suspendu ses activités.

Mme Catherine Gnaegi, PLR, est favorable au déroulement de ce concours d'architecture et accepte le crédit de 160'000 francs demandé.

De l'avis de Mme Gnaegi, le projet soutenu par le Conseil communal vise à améliorer la conduite opérationnelle des SID, en offrant de meilleures conditions de travail aux collaborateurs. Le regroupement de la direction, de l'administration et des équipes de terrain est nécessaire, de même que Régiogaz.

S'agissant du concours d'architecture, le PLR estime que cette solution permet de concilier les exigences des marchés publics avec celles de la protection des bureaux locaux en permettant des comparaisons de plusieurs projets. La procédure devrait être publique et ouverte à tous les bureaux d'architecture du Jura et des cantons limitrophes. L'investissement pour la construction du nouveau bâtiment ne devrait pas être un problème, puisque le montant dégagé de la vente du bâtiment de la route de Bâle 1 à la Commune de Delémont et l'utilisation d'une partie des bénéfices annuels, permettraient de le couvrir largement.

M. Michel Hirtzlin, PS, en sa qualité de membre de la Commission des services industriels, se déclare surpris de la prise de position de certaines personnes. Si M. Wicht a toujours été opposé au projet pour les raisons qu'il a évoquées, il n'en est pas de même pour d'autres élus.

Le PS est favorable à la construction d'un nouveau bâtiment pour les SID, de même qu'à la mise sur pied du concours architectural.

Aux arguments évoqués par M. Froidevaux, M. Hirtzlin rappelle que le bâtiment actuel des SID n'a que 30 ans mais qu'il présente de graves lacunes. Il ne faudrait pas répéter les erreurs du passé.

M. Anselme Voirol, id, constate qu'il est écrit dans le message « l'organisation du stockage du matériel sur deux niveaux et en partie à l'extérieur rend la manutention des éléments difficile et lente, voire dangereuse », que recouvre les termes « voire dangereuse » ?

Il rappelle l'existence de la nouvelle loi « Mesures de sécurité et santé au travail » et demande au Conseil communal, si tel était le cas, de supprimer tout danger dans le bâtiment actuel des SID.

M. Gilles Froidevaux, en réponse à M. Wicht, précise que l'élément décisif qui pousse le Conseil communal à regrouper la partie administrative de la partie technique des Services industriels est la nécessité de modifier les installations de la rue Auguste-Quiquerez.

A M. Voirol, M. Froidevaux indique que, de l'avis de plusieurs ingénieurs, le bâtiment actuel pourrait représenter certains dangers au niveau du stockage des matériaux, notamment. Régulièrement des fuites d'eau sont constatées et, en hiver, il gèle à l'intérieur.

En ce qui concerne la convention avec Cablecom, M. Froidevaux précise qu'un projet est actuellement rédigé par un notaire de la place, document qui sera prochainement soumis à l'Exécutif.

S'agissant de la proposition de M. Wicht d'acheter un nouveau bâtiment, M. Froidevaux rappelle que le terrain sur lequel se trouve le bâtiment à déconstruire appartient déjà à la Ville. De plus, conformément à l'inventaire des bâtiments disponibles, aucune possibilité n'existe actuellement.

Quant au bâtiment de l'ancienne Migros, les ingénieurs consultés à ce sujet ont fait état de frais d'assainissement situés entre six et sept millions de francs.

En réponse à Mme Jeannerat, M. Froidevaux précise que l'avenir du Service de l'électricité n'influencera guère une nouvelle construction, puisque la Ville sera toujours propriétaire du réseau d'eau et du réseau du gaz. De même, la Ville sera toujours propriétaire du réseau d'éclairage public, raisons pour lesquelles un bâtiment adéquat doit être mis à disposition de la Ville. En ce qui concerne la planification des investissements, le Département des finances en fera une planification détaillée.

DECISION : l'entrée en matière sur le crédit de 160'000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour une construction abritant l'administration, les ateliers et les dépôts des Services industriels de la ville de Delémont et de Régiogaz est acceptée par 28 voix contre 18.

M. Anselme Voirol, id, répète sa question, s'agissant d'un éventuel danger que représenterait, pour le personnel, l'état du bâtiment de la rue Auguste-Quiquerez.

M. Gérard Wicht, PCSI, demande des explications à M. Hirtzlin.

M. Michel Hirtzlin, PS, répète ses propos qui ne sont plus contestés.

DECISION : le crédit de 160'000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour une construction abritant l'administration, les ateliers et les dépôts des Services industriels de la ville de Delémont et de Régiogaz est accepté par 27 voix contre 17.

8. DEMANDE DE CREDIT DE 136'000 FRANCS POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE VOIRIE AVEC EQUIPEMENTS HIVERNAUX

M. Jean-Paul Miserez commente le rapport du Conseil communal en précisant que ce crédit fait partie d'une planification à long terme. Le véhicule actuel, qui a 13 ans de service, sera remplacé par une camionnette plutôt qu'une jeep, pour des raisons d'utilité. En effet, cela permettra à la voirie de charger du matériel ou des machines de traitement hivernal.

DECISION : le crédit de 136'000 francs pour le remplacement d'un véhicule de voirie avec équipements hivernaux est accepté à la majorité évidente.

9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/02 – « CRECHE COMMUNALE : LA LISTE D'ATTENTE S'ALLONGE... DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL S'IMPOSENT ! » PS, MME SARAH ERARD JAEKEL

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, souligne la difficulté, pour de nombreuses familles delémontaines, de trouver une solution au problème de garde des petits enfants.

Elle met en exergue la liste d'attente de la crèche qui ne cesse de s'allonger et cite son exemple personnel, après la naissance de sa fille.

En effet, travaillant à 40%, elle ne souhaitait pas abandonner sa profession, raison pour laquelle une solution de garde devait être trouvée.

La crèche communale n'a pas pu répondre, faute de places, à son attente, tout comme les crèches à domicile où les mamans peuvent, régulièrement, garder quatre ou cinq enfants en bas âge, ce qui semble élevé.

Son expérience étant vécue par de nombreuses familles, Mme Erard Jäkel souhaite une augmentation des places d'accueil. A son avis, il est évident qu'une telle augmentation engendrera la création d'un ou plusieurs postes de travail.

M. Rémy Meury indique que le Conseil communal est sensible aux arguments développés par Mme Erard Jäkel. Si son expérience est éloquente, M. Meury indique que les CADDE ont toujours pu, à sa connaissance, trouver une solution pour des situations d'urgence.

En ce qui concerne la crèche communale, il confirme le manque de places, pour les petits, notamment. Il demande toutefois la transformation de cette motion en postulat étant donné que depuis l'entrée en vigueur, au premier janvier 2002, de la nouvelle loi d'action sociale cantonale, la compétence de développer, de créer, ou même d'engager du personnel dans les crèches existantes appartient exclusivement à l'autorité cantonale.

Mme Françoise Doriot, PLR, constate que les crèches sont des institutions dont l'utilité publique et la nécessité ne cessent de croître. Par conséquent, le PLR soutient leur développement pour autant que le problème soit traité dans son ensemble et que les solutions proposées soient cohérentes. Or, ce n'est pas le cas dans cette motion qui ne prend en considération que les crèches communales.

Premièrement, d'après les informations qu'elle possède, Mme Doriot souligne que les CADDE garantissent toujours un placement, moyennant un délai d'un mois.

Elle cite l'exemple de la dernière rentrée scolaire où les CADDE ont fait face à une douzaine de demandes de placement supplémentaires.

De plus, elle conteste le fait que des mamans garderaient quatre ou cinq enfants, étant donné que la nouvelle loi sur l'action sociale interdit de garder plus de trois enfants à la fois.

Avant d'augmenter les places à la crèche communale, Mme Doriot pense qu'il serait plus judicieux de vérifier avec la deuxième association si celle-ci pouvait offrir ou non une alternative valable. A son avis, la réponse est clairement oui.

Deuxièmement, les CADDE offrent d'autres choix pour les parents, notamment des horaires différenciés.

Troisièmement, s'agissant des subventions, Mme Doriot rappelle que les crèches communales ont été subventionnées, en 2001, pour un montant de 1'228'000 francs pour 209 enfants placés, ce qui représente 5'875 francs par enfant pour l'année. Durant la même année, les crèches à domicile ont été subventionnées à hauteur de 264'000 francs, pour 136 enfants placés, soit 1'941 francs par enfant pour l'année.

Les chiffres ne sont pas directement comparables, puisque d'un côté nous avons des professionnels et, de l'autre, des mamans au bénéfice d'une formation de base.

En refusant cette motion, le PLR souhaite que le problème soit pris dans son ensemble et il invite le groupe socialiste à déposer un postulat demandant l'étude des besoins en la matière.

Le PLR n'accepte pas non plus la transformation de cette motion en postulat au regard de des conclusions du document en question.

Mme Milca Vernier, PCSI, cite quelques chiffres s'agissant des investissements communaux dans les structures d'accueil.

Ainsi, en 1990, le personnel était de 2,4 postes alors que nous sommes passés, en 2001, à 11 postes à quoi s'ajoutent six stagiaires. Les dépenses sont passées, pour la même période, de 419'655 francs à 1'196'949 francs.

Les charges de personnel sont, quant à elles, passées de 102'776 francs à 853'936 francs.

Au vu de ces chiffres, le PCSI n'est pas favorable, pour l'instant, à de nouvelles créations de postes. Il serait souhaitable, ceci étant un problème de société, que les entreprises engageant du personnel s'impliquent d'avantage pour trouver des solutions de garde adéquates.

Mme Sarah Erard Jäkel, PS, en réponse à Mme Doriot, précise qu'effectivement une maman peut garder quatre ou cinq enfants si celle-ci a un ou deux enfants elle-même.

A son avis, les CADDE manquent également de disponibilités, preuve en est les annonces régulières dans la presse. En ce qui concerne le coût financier des crèches, Mme Erard Jäkel rappelle que les couples, qui ont recours à la solution des crèches et dont la maman travaille, payent des impôts et subventionnent ainsi les crèches.

Elle décide de maintenir sa motion mais propose une modification du texte «pour ces raisons, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'augmenter le nombre des places d'accueil à la crèche communale et d'y engager le personnel nécessaire» par le texte suivant «pour ces raisons, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Canton, afin d'augmenter le nombre de places d'accueil à la crèche communale et d'y engager le personnel nécessaire».

M. Rémy Meury, considérant la modification de texte proposée par Mme Erard Jäkel, accepte la motion qui aura, aux yeux de l'autorité cantonale, un poids plus important.

Il regrette que le débat se soit focalisé sur la différence entre la crèche communale et les CADDE. A son avis, les différentes structures d'accueil en ville de Delémont présentent toutes des intérêts indiscutables. Au niveau de la crèche communale, il souligne le professionnalisme de l'accueil et il met en exergue la qualité des CADDE. Si ces dernières publient régulièrement des annonces de recherche de mamans de jour, ce n'est pas en raison de problèmes à l'intérieur des CADDE mais cela indique une augmentation permanente des besoins en la matière.

Il confirme que les mamans de jour des CADDE sont autorisées à garder trois enfants extérieurs à la famille, travail pour lequel elles perçoivent, le cas échéant, 15 francs de l'heure. Elles souhaitent une augmentation à 18 francs de l'heure.

En ce qui concerne l'évolution des structures d'accueil à Delémont ou ailleurs, M. Meury reconnaît qu'il y a eu augmentation des nombres d'enfants et souligne la volonté des autorités de développer, depuis plus de 10 ans, ces structures d'accueil.

En conclusion, M. Meury est d'avis qu'il faut profiter de toutes les énergies qui se développent actuellement au niveau fédéral et au niveau cantonal pour continuer de développer, à Delémont et dans ses environs, des structures de garde.

DECISION : la motion 5.09/02 – « Crèche communale : la liste s'allonge... De nouvelles places d'accueil s'imposent ! », PS, Mme Sarah Erard Jäkel est acceptée par 33 voix contre 7.

10. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/02 – « GESTION A LONG TERME DES COMPTES COMMUNAUX » PCSI, M. CHRISTIAN SILVANT

M. Christian Silvant, PCSI, précise que son groupe n'est pas contre toute forme d'investissement mais qu'il souhaite un outil de gestion permettant au Législatif de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

C'est la raison pour laquelle il demande au Conseil communal d'établir des budgets basés sur les rentrées fiscales moyennes de ces dernières années, d'extrapoler les dépenses et investissements futurs, pour mettre en évidence leur répercussion sur le compte de fonctionnement ainsi que sur l'endettement communal.

Comme il est difficile de prévoir les rentrées fiscales, le PCSI propose trois scénarios, à savoir une situation économique stable, une situation économique favorable et une situation économique défavorable.

D'après ses renseignements, M. Silvant indique que les investissements supportables pour la Ville sont de l'ordre de 5'000'000 francs par année. Il cite différents crédits récemment votés, dépassant largement cette somme.

En guise de conclusion, il souhaite que sa motion soit acceptée, ce qui offrira au Conseil de Ville un outil de gestion efficace.

Mme Madeleine Amgwerd rappelle que les conséquences financières de tous les crédits figurent sur les messages du Conseil communal. Intérêts et amortissements sont à chaque fois précisés.

S'agissant des trois scénarios, stable, favorable et défavorable, Mme Amgwerd n'y est pas opposée mais elle se demande à quel niveau il faudra situer les critères.

S'agissant de la gestion communale, elle cite en exemple l'analyse sur la santé financière de la commune, parue récemment dans le journal « Bilan ». La Ville de Delémont a obtenu un bon résultat, le plus mauvais point ayant été attribué aux prévisions fiscales. A noter que les communes figurant dans cette statistique ont également obtenu une mauvaise note pour ce critère.

Pour en venir à l'intervention parlementaire proprement dite, Mme Amgwerd, au nom du Conseil communal, demande la transformation de cette motion en postulat. En effet, s'il est possible de planifier des investissements sur cinq ans, cela ne l'est pas sur dix ans. Si techniquement il n'y pas de difficulté, il y a tant d'inconnues que l'exercice n'est pas fiable.

A titre d'information, Mme Amgwerd précise que le Département des finances dispose déjà actuellement d'outils financiers, notamment d'un logiciel de planification financière. Il a déjà en sa possession différentes analyses par rapport à la dette, notamment le taux d'endettement tendanciel et les indicateurs qui figurent dans les comptes et les budgets présentés annuellement.

En ce qui concerne les inconnues auxquelles elle a fait allusion précédemment, Mme Amgwerd cite les incidences de « Jura Pays Ouvert », la baisse fiscale, l'augmentation des charges cantonales, etc.

Elle rappelle également que les emprunts contractés par la Municipalité ont une durée de dix ans, ce qui explique que certains d'entre eux ont un taux élevé en regard des taux actuels.

Ainsi, pour toutes ces raisons, Mme Amgwerd souhaite la transformation de cette motion en postulat et demande que la planification financière se fasse sur cinq ans et non sur dix ans.

M. Marc Voelke, PLR, soutient cette motion. Il constate que les mises en garde relevées dans les derniers rapports de la commission de gestion et de vérification des comptes, notamment à l'occasion des comptes communaux 2000 et des comptes du FRED 2000, se confirment plus sérieusement dans les rapports 2001.

Il rappelle que le PLR réclamait, il y a deux ans, dans son postulat «Elaboration d'une vision d'avenir pour la Ville de Delémont » un outil permettant au Législatif d'opérer des choix financiers. En effet, des priorités doivent être fixées dans les investissements, raison pour laquelle un tableau de bord est nécessaire.

Il invite le motionnaire à ne pas accepter la transformation de son intervention parlementaire en postulat au vu des résultats obtenus par le PLR qui avait, à l'époque, accepté cette transformation.

M. Pierluigi Fedele, CS-POP, soutient cette intervention sous forme de postulat. Pour lui, si l'on demande différents scénarios, il est évident que des analyses doivent suivre. Après ces dernières, des mesures doivent être proposées, tenant compte des résultats des scénarios ;

Par rapport à l'endettement notamment, que peut-on proposer si le scénario est défavorable ? Parlera-t-on de restrictions des investissements ? Le cas échéant, CS-POP s'y opposera. Il cite en exemple une des grandes puissances financières de la planète qui, en deux ans, parce que le FMI lui a imposé des plans de restrictions, n'arrive plus à nourrir ses enfants.

CS-POP s'opposera également à d'autres solutions, telles que vente des SID, diminution des charges communales au niveau du personnel, etc. Il souhaite que les élus précisent leurs intentions à ce niveau-là.

En guise de conclusion, il demande au Conseil communal quel est le taux d'endettement des autres grandes communes jurassiennes, éventuellement des communes suisses comparables à Delémont.

Mme Madeleine Amgwerd se souvient de l'intervention du PLR qui avait été transformée en postulat et précise qu'elle a introduit des indicateurs harmonisés dans les comptes communaux depuis un certain temps déjà.

En réponse à M. Fedele, Mme Amgwerd ne souhaite pas donner de comparaison chiffrée d'endettement de communes étant donné qu'elle n'est pas sûre des données en sa possession. Toutefois, elle précise que Delémont est en dessous de l'endettement moyen des communes jurassiennes qui se situe au-dessus de 6'000 francs.

Pour comparer des dettes entre communes, Mme Amgwerd souligne l'importance de prendre en compte des critères identiques.

M. Christian Silvant, PCSI, refuse de transformer sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.10/02 «Gestion à long terme des comptes communaux», PCSI, M. Christian Silvant est acceptée par 24 voix contre 23.

11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/02 – « QUELLE PLACE POUR LE MARCHÉ ? », CS-POP, M. PIERLUIGI FEDELE

M. Pierluigi Fedele, CS-POP, rappelle que la Commission de la Vieille Ville avait proposé que le marché qui se déroule sur la place Roland-Béguelin puisse s'étendre, au besoin, sur la rue de l'Hôpital. En l'occurrence, on assiste plutôt à un « démantèlement » de ce qu'il y avait sur la place Roland-Béguelin pour assister à une délocalisation du marché, quasi intégrale, sur la rue de l'Hôpital. Pourrait-on retrouver une situation initiale avec possibilité d'extension prenant en compte l'intégration du marché ?

M. le Maire indique que la gestion du marché pose quelques problèmes qui sont en voie d'être résolus. D'une part, il y a les maraîchers réguliers et, d'autre part, des commerçants occasionnels. Avec les personnes concernées, un système est actuellement à l'étude, système qui permettrait aux forains réguliers d'occuper principalement le haut de la place Roland-Béguelin et les alentours immédiats de la rue de l'Hôpital. Le côté sud de la place Roland-Béguelin serait alors réservé aux marchands occasionnels.

Le Conseil communal accepte cette motion qui va dans le sens qu'il souhaite.

DECISION : la motion 5.11/02 – « Quelle place pour le marché ? », CS-POP, M. Pierluigi Fedele est acceptée à la majorité évidente sans avis contraire.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/02 – « CONSEIL DELEMONTAIN DES JEUNES. REVALORISATION DU STATUT DU CDJ ET DE SES MEMBRES », CS-POP MME VALERIE WUETHRICH

M. Giuseppe Natale, CS-POP, en l'absence de Mme Valérie Wüthrich, souligne que le CDJ est confronté à des difficultés. Ce postulat propose de se pencher sur les problèmes du CDJ pour trouver ainsi une solution. Il en profite pour saluer son dernier travail du CDJ qui est la sortie d'un CD « le rire ne meurt jamais » en vente actuellement. La recette de cette vente sera versée à des causes humanitaires.

Mme Patricia Cattin, au nom du Conseil communal, accepte le postulat. Celui-ci a déjà été présenté à la Commission spéciale de la jeunesse qui y donnera suite. Mme Cattin a également proposé d'adjoindre à cette commission un animateur actuel du CDJ et deux anciens animateurs, ainsi qu'un éducateur scolaire et la responsable administrative du Service culture, jeunesse et sport. La motionnaire sera également invitée à faire partie du groupe de réflexion. Elle salue la sortie du CD dont a parlé M. Natale et rapporte que le CDJ a également édité un journal qui sera vendu prochainement, également en faveur d'œuvres humanitaires. Elle salue les membres du CDJ qui fonctionnent à satisfaction cette année.

M. Christophe Lovis, PS, soutient ce postulat qui propose des pistes de réflexion intéressantes. Aux yeux du PS, il est important d'augmenter l'attractivité du CDJ en créant, par exemple, des collaborations plus étroites avec l'école. Pourquoi ne pas créer des liens entre les cours d'EGS et le CDJ ?

On pourrait également créer des liens avec le Conseil de Ville et, pourquoi pas, ouvrir les questions orales aux membres du CDJ ?

DECISION : le postulat 4.07/02 « CONSEIL DELEMONTAIN DES JEUNES. REVALORISATION DU STATUT DU CDJ ET DE SES MEMBRES », CS-POP MME VALERIE WUETHRICH est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

13. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/02 – « ETUDE D'UNE LIAISON EN BOUCLE GARE – VIEILLE VILLE DES TRANSPORTS PUBLICS », PS, MME ISABELLE STADELMANN

Mme Isabelle Stadelmann, PS, souligne l'importance des efforts consentis par la Ville en faveur des transports urbains. Toutefois, elle pense que l'offre actuelle pourrait encore s'étendre à une desserte en boucle de la Gare à la Vieille Ville. L'itinéraire cité dans le postulat est indicatif et modifiable. L'important pour Mme Stadelmann est d'assurer une liaison permanente Vieille Ville - Gare durant une plage horaire recouvrant une journée et à une fréquence élevée d'environ 15 minutes.

Mme Renée Sorg, au nom du Conseil communal, accepte ce postulat en précisant toutefois que l'itinéraire, qui sera étudié, pourrait être différent de celui proposé dans le document.

M. André Burri, PDC-JDC, concerné par cette problématique quitte la salle.

DECISION : le postulat 4.08/02 « ETUDE D'UNE LIAISON EN BOUCLE GARE – VIEILLE VILLE DES TRANSPORTS PUBLICS », PS, MME ISABELLE STADELMANN est accepté à la majorité évidente sans avis contraire.

14. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/02 « PLACE DE JEUX DU QUARTIER COMMUNANCE/RUE DE CHAUX », PDC-JDC, M. ANDRE BURRI

M. André Burri, PDC-JDC, est satisfait.

Ont été posées une question écrite, une motion.

La séance est levée à 22h25

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire communale

Marie-Anne Rebetez

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 octobre 2002